

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 2 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 26/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme DUFROU Virginie, M. LÉON Sébastien, Mme BOULAIN Anne, M. COELHO Wilson, Mme GAUDRÉ Delphine, M. CHASSERIO Alexandre, Mme PLESSIS Clémentine, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie, Mme LETERTRE Corinne, Mme LOYANT DELIÈRE Sarah, M. PAILLARD Yannick, Mme LAINET Florence, M. COUROUSSÉ Vincent, Mme HEMERY Marilyne, M. LANDAIS Pierrick

Excusés ayant donné procuration : M. MARMIGNON Erwan à Mme DUFROU Virginie, M. DERBRÉ Gérard à Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

Excusé : M. DE LA BRIOLE Éric.

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne

2026-48 Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal et demande de solliciter une ligne de trésorerie à hauteur de 280 000€, afin de payer les factures concernant les travaux d'extension et de rénovation de la salle de l'Aquarelle et en attendant que les subventions obtenues pour le projet nous soient versées ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité,

DÉCIDE

De demander à la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53),

L'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 280 000€, et ce aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Définition du taux : fixé par mois par référence à la valeur de l'index EURIBOR 3 MOIS moyenné sur 1 mois civil (valeur de l'index neutralisée à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de 1,50 %

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

Taux actuel : 3,61%

Frais de dossier : 460€

Débloqué des fonds : Virement à l'ordre du comptable du trésor

Prélèvement des intérêts : à chaque fin de trimestre civil sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois

Païement des intérêts : dans le mois qui suit la date d'arrêté.

AUTORISE

Monsieur le Maire à ouvrir cette ligne de trésorerie, en fonction de son besoin, à signer le contrat de prêt avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées. Monsieur le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 03/07/2026
Le Maire



Olivier BARRÉ